



POLITIQUE DE LANCEUR D'ALERTE

Dernière mise à jour : Juin 2025

Prochaine mise à jour : Juin 2026

Introduction

Street Child s'engage à protéger et à agir dans l'intérêt des populations vulnérables qu'elle sert, du public ainsi que de ses administrateurs, employés, contractuels et bénévoles, conformément à sa politique organisationnelle de lanceur d'alerte.

Tout le personnel, les administrateurs, les contractuels et les bénévoles sont tenus de signaler à Street Child toute pratique ou action de l'organisation, de ses employés, partenaires ou autres agents, y compris des homologues dans les gouvernements partenaires, qu'ils jugent raisonnablement contraire à l'intérêt public. Cela inclut notamment :

- Une infraction pénale ;
- Un acte de corruption et/ou de fraude ;
- Le non-respect d'une obligation légale ;
- Une erreur judiciaire ;
- Un danger pour la santé ou la sécurité d'une personne ;
- Une violation des règles de protection ou de sauvegarde des enfants ;
- Une infraction aux normes de santé et sécurité au travail ;
- Une atteinte à l'environnement ;
- Une discrimination ou un harcèlement ignoré par la direction ;
- Une menace pour les opérations ou la réputation de Street Child ;
- Une tentative de dissimulation de toute information relative aux faits précités.

Cette obligation de signalement vise à garantir la transparence, la responsabilité et la protection de toutes les parties prenantes de l'organisation.

Objectif de la politique de lanceur d'alerte

Une politique de lanceur d'alerte joue un rôle unique et essentiel dans une organisation, même en présence d'autres politiques. Alors que les autres politiques traitent souvent de questions courantes (ex. : conflits entre employés, performances, avantages), la politique de lanceur d'alerte encourage spécifiquement le signalement des actes mentionnés ci-dessus. Elle :

- Autorise les signalements anonymes ou confidentiels ;

- Protège les lanceurs d'alerte contre les représailles (ex. : déclassé, licenciement, harcèlement) ;
- Encourage à parler sans crainte, ce que les politiques générales ne garantissent pas ;
- Cible les préoccupations éthiques ou légales graves ;
- Prévoit un canal dédié et protégé.

Personnes à contacter en cas de préoccupation

Pour les incidents ou préoccupations réels ou présumés (y compris financiers, pénaux, de santé et sécurité, juridiques ou de conflits d'intérêt), le personnel peut :

- Déposer anonymement ou non une plainte dans la boîte à réclamations de chaque bureau pays ;
- Contacter un membre des contacts globaux pour les lanceurs d'alerte (voir Annexe 1) ;
- Contacter le responsable pays indiqué dans l'Annexe 1 ;
- Remplir un formulaire sur le site web : <https://www.street-child.org/whistleblowing-policy/>

Pour les questions relatives à la sauvegarde, veuillez contacter :

- Le responsable de sauvegarde local ou votre supérieur hiérarchique ;
- Un membre des contacts globaux pour la sauvegarde (voir Annexe 1) ;
- Par courriel : safeguarding@street-child.org

En cas de réponse insatisfaisante, le personnel peut contacter par écrit le PDG ou, si nécessaire, le président du Conseil d'administration.

Le non-signalement d'un incident par un membre du personnel peut entraîner des mesures disciplinaires.

Principes de gestion des signalements

Pour la protection de son personnel, de ses affiliés et de sa réputation organisationnelle, Street Child prend également très au sérieux toute implication dans des allégations malveillantes ou fausses, ou la diffusion publique d'allégations non fondées. Tout membre du personnel impliqué pourra faire l'objet de procédures disciplinaires.

Street Child s'efforcera également de veiller à ce que le personnel et les affiliés soient protégés contre toute forme d'intimidation ou de harcèlement de la part de tiers. Plus précisément, tout administrateur, employé, contractant ou bénévole exprimant de telles préoccupations de bonne foi ne sera pas soumis à des représailles, que ce soit pendant ou après son contrat ou accord de bénévolat.

Toutes les préoccupations seront traitées de manière confidentielle, et tous les efforts seront déployés pour ne pas révéler l'identité du lanceur d'alerte, si tel est le souhait du plaignant. Si des procédures disciplinaires ou autres découlent de l'enquête, il peut ne pas être possible d'agir sur la base de la divulgation sans l'aide du plaignant ; il pourra donc être demandé au lanceur d'alerte de témoigner. S'il accepte, il recevra des conseils et un soutien. Toutefois, une plainte faite de manière anonyme recevra la même attention et sera traitée et examinée en temps voulu. Toutes les plaintes et préoccupations seront traitées conformément à la procédure définie à l'annexe 3.

Glossaire des termes

Affiliés

Le terme « affiliés » désigne les employés, membres du conseil d'administration, bénévoles, stagiaires, consultants, experts bénévoles et contractants privés des organisations ayant conclu un partenariat, une sous-subsidation ou un accord de sous-récepteur avec Street Child.

Harcèlement

Le harcèlement englobe un large éventail de comportements offensants visant à rabaisser, humilier ou intimider une personne. Ces comportements peuvent être perçus comme dérangeants, troublants ou menaçants. Lorsqu'ils deviennent répétitifs, ils constituent de l'intimidation. La répétition ou la continuité du préjudice distingue le harcèlement d'une simple insulte.

Préjudice (Harm)

Le préjudice désigne toute atteinte psychologique, physique, émotionnelle ou sexuelle aux droits d'un individu. Il peut résulter de négligence, notamment par la rétention de ressources ou d'aides disponibles. L'automutilation consiste à se faire volontairement du mal pour gérer des sentiments intenses, des souvenirs douloureux ou des situations accablantes. Le concept d'automutilation potentielle inclut également les tentatives de suicide ou la radicalisation.

Enquête

Une enquête est l'action d'examiner quelque chose ou quelqu'un de manière formelle et systématique.

Incident grave

Un incident grave est un événement ayant causé un préjudice significatif à un affilié de l'organisation et/ou constituant une menace majeure pour les opérations et la réputation de Street Child. Cela inclut notamment les abus sexuels, l'exploitation, les abus physiques ou émotionnels graves, ainsi que le décès.

Exploitation et abus sexuels (*selon le Bulletin du Secrétaire général de l'ONU ST/SGB/2003/13*)

- Exploitation sexuelle : tout abus réel ou tenté d'une situation de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, y compris le profit financier, social ou politique tiré de l'exploitation d'autrui.
- Abus sexuel : toute intrusion physique à caractère sexuel, réelle ou menacée, exercée par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.

Les activités sexuelles avec des enfants (personnes de moins de 18 ans) sont strictement interdites, indépendamment de l'âge de la majorité ou de l'âge légal de consentement dans le pays concerné. L'erreur sur l'âge de l'enfant ne constitue pas une défense. Un enfant abusé peut subir plusieurs formes d'abus simultanément.

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement fondée sur le sexe ou le genre de la victime. Il peut inclure des comportements offensants, sexistes ou à connotation sexuelle, qu'ils soient verbaux ou physiques, explicites ou implicites.

Survivant(e)

Le terme « survivant(e) » désigne une personne ayant été abusée ou exploitée. Ce terme met l'accent sur la résilience et la capacité à surmonter l'épreuve. Toutefois, chaque individu peut choisir la manière dont il souhaite s'identifier.

Population vulnérable

Ce terme englobe :

- Les enfants en milieu scolaire, familial ou communautaire ;
- Les enfants des rues, réintégrés ou réunifiés ;
- Les stagiaires dans les centres de formation professionnelle ou résidentiels ;
- Les enfants dans les centres de détention, malades, déplacés ou réfugiés ;
- Les adultes participant à tout programme de Street Child et exposés à un risque de préjudice ou d'abus, que ce soit à domicile, en communauté ou dans tout autre cadre.

Politiques connexes

- Politique et procédures de sauvegarde de Street Child
- Politique de protection de l'enfance de Street Child
- Politique informatique de Street Child
- Politique de protection des données de Street Child
- Politique d'égalité, de diversité et d'inclusion de Street Child
- Politique des réseaux sociaux de Street Child
- Manuel RH de Street Child

- Code de conduite de Street Child